Docusign Envelope ID: D2FDB8B2-5C66-8A84-83F1-C11E817640E1

ABM
Société par actions simplifiée
Au capital de 500.000 euros
15, Rue Royale
75008 PARIS
RCS PARIS 808 412 167

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2026

Les associées de la société ABM, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, divisé en 500.000 actions de 1 euro chacune, dont le siège social est situé 15, Rue Royale à Paris (75008), ont tenu au siège social une assemblée générale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud CYMERMAN, président.

Monsieur Jean-Christophe FORESTIER, représentant la société FERCO, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le président constate que les associées, présentes ou régulièrement représentées, possèdent au moins la moitié des actions, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée,
La feuille de présence,
L'inventaire des valeurs actives et passives de la société,
Le rapport de gestion du président,
Les rapports du commissaire aux comptes,
Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de la présidence et les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associées, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associées au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus au président et au directeur général,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Pouvoir pour formalités.

Le président donne lecture du rapport de gestion de la présidence, ainsi que des rapports du commissaire aux comptes.

Docusign Envelope ID: D2FDB8B2-5C66-8A84-83F1-C11E817640E1

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que toutes explications complémentaires fournies oralement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion de la présidence et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025, tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président et le directeur général au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve au président et au directeur général de leur gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée par le président et décide, en conséquence, d'affecter le bénéfice s'élevant à 783.156,15 euros de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :	783.156,15 euros
- Report à nouveau créditeur antérieur :	4.413.103,02 euros
TOTAL A AFFECTER :	5.196.259,17 euros

AFFECTATION :

Distribution de dividendes	:	300.000,00 euros
Autres réserves	:	4.896.259,17 euros

Ainsi, chaque action percevra un dividende de 0,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Revenus non éligibles à l'abattement		Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres Revenus	Dividendes	Autres Revenus
2024	/	600.000 €	/	/
2023	/	200.000 €	/	/
2022	/	/	/	200.000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: D2FDB8B2-5C66-8A84-83F1-C11E817640E1

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les associées présentes ou représentées.

DocuSigned by:

Benjamin CHMERMAN

248A56FE086F41B...

Signé par :

D87CE4C533704F7...

SAS ABM

15 rue Royale
75008 PARIS

RAPPORT

de

FERCO S.A.S

Commissaire aux Comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

-:-:-:-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

103, Avenue Raspail – 94250 Gentilly
Tél : 01.47.40.81.50
ferco@ferco-experts.fr
www.ferco-experts.fr

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SAS ABM** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation en particulier des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note intitulée « Liste des filiales et participations » décrit les participations de votre société dans les autres sociétés du groupe. La note « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable » décrit les provisions enregistrées sur les titres de participation et les créances rattachées à ces participations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Paris, le 15 juin 2026

Pour **FERCO S.A.S**
Commissaire aux Comptes,

Jean-Christophe FORESTIER
Commissaire aux Comptes Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etats de synthèse des comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 851 618	510	7 851 108	7 851 108
Créances rattachées aux participations	1 227 885	714 162	513 723	208 268
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**9 079 503**	**714 672**	**8 364 831**	**8 059 376**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	35 267		35 267	29 023
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	43 342		43 342	15 783
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**78 609**	**714 672**	**78 609**	**44 805**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**9 158 113**	**1 429 344**	**8 443 440**	**8 104 182**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

FERCO S.A.S
Commissaire aux Comptes
103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
01.47.40.81.50

Bilan passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	75 000	75 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 413 103	5 305 306
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**783 156**	**-292 203**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	48 844	48 844
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**5 820 103**	**5 636 947**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	2 184 000	2 184 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	430 166	273 275
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 171	9 960
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**2 623 337**	**2 467 235**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**8 443 440**	**8 104 182**
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 100 000	2 100 000
(1) Dont à moins d'un an (a)	523 337	367 235
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

FERCO S.A.S
Commissaire aux Comptes
103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
01.47.40.81.50

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			31 224	10 971
Impôts, taxes et versements assimilés			183	182
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			**31 407**	**11 153**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-31 407**	**-11 153**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			900 000	500 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			10 455	25 199
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**910 455**	**525 199**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				714 672
Intérêts et charges assimilées (4)			95 891	91 578
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**95 891**	**806 250**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**814 564**	**-281 051**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**783 156**	**-292 203**

FERCO S.A.S
Commissaire aux Comptes
103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
01.47.40.81.50

Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**910 455**	**525 199**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**127 299**	**817 403**
BENEFICE OU PERTE	**783 156**	**-292 203**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

FERCO S.A.S
Commissaire aux Comptes
103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
01.47.40.81.50

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 8 443 440 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 783 156 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers (homologué par arrêté du 26/12/2023) à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025. Cette première application n'a pas d'impact sur les méthodes d'évaluation mais modifie la présentation des états financiers et certaines rubriques du PCG. Les comptes comparatifs 2024 sont présentés sans retraitement.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FERCO S.A.S
Commissaire aux Comptes
103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
01.47.40.81.50

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

- La société Chocolaterie Brua Cymerman (C.B.C), filiale de la société ABM à hauteur de 51%, a fait l'objet d'une demande d'ouverture de liquidation judiciaire en mars 2025 (date de cessation de paiement : 1er mars 2025). A cet égard, les titres de participation (510 euros), ainsi que la créance rattachée à ladite filiale (714.162,32 euros) ont été dépréciés à 100% dans les comptes de la société ABM. La procédure de liquidation judiciaire est toujours en cours.

- La SCI CYMS LODGE, filiale de la société ABM à hauteur de 80%, présente des capitaux propres négatifs à hauteur de -194.370 €, y compris une perte de -73.805 € au 31/12/2025. La Direction a décidé de ne pas déprécier les titres de participation (8.000 €), ainsi que la créance attachée à ladite filiale (513.743,04 €) dans les comptes de la société ABM.

FERCO S.A.S
Commissaire aux Comptes
103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
01.47.40.81.50

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	8 774 049	305 455		9 079 503
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**8 774 049**	**305 455**		**9 079 503**
Total	**8 774 049**	**305 455**		**9 079 503**

FERCO S.A.S
Commissaire aux Comptes
103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
01.47.40.81.50

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS CHOCOLATERIE BRUA CYMERMAN 75008 PARIS 08	1 000		51,00	
SASU HEURGON JOAILLIER 75008 Paris	3 510 000	9 256 731	100,00	75 308
SCI CYMS LODGE 75008 Paris	10 000	-204 370	80,00	-73 804
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	7 802 774	7 802 264	1 227 885		900 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

FERCO S.A.S
Commissaire aux Comptes
103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
01.47.40.81.50

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 263 153 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 227 885		1 227 885
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	35 267	35 267	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	**1 263 153**	**35 267**	**1 227 885**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500 000,00 euros décomposé en 500 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

FERCO S.A.S
Commissaire aux Comptes
103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
01.47.40.81.50

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	48 844			48 844
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**48 844**			**48 844**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 623 337 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	2 184 000	84 000		2 100 000
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 171	9 171		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	430 166	430 166		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 623 337**	**523 337**		**2 100 000**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	284 277			

FERCO S.A.S
Commissaire aux Comptes
103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
01.47.40.81.50

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 600
Int.courus s/aut.emp.obligataires	84 000
Total	**90 600**

FERCO S.A.S
Commissaire aux Comptes
103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
01.47.40.81.50